

# Valorisation de l'engagement étudiant

■ Bonus Engagement Etudiant (B2E)

## 1. Soutien et valorisation de l'initiative étudiante à La Rochelle Université (LRUniv)

Dans le cadre de sa politique de développement de la vie étudiante, LRUniv s'est dotée depuis de nombreuses années d'outils efficaces d'accompagnement de la vie étudiante, associative et culturelle.

Grâce notamment à un espace dédié, la Maison de l'Étudiant – Espace Culture, LRUniv accueille et accompagne les étudiant-e-s qui souhaitent s'impliquer dans ou hors de l'Université :

- Aide à la conception et à la réalisation de projet,
- Soutien financier (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes - FSDIE) avec l'organisation d'une Commission d'Aide aux projets trois fois par an,
- Réseau des associations étudiantes et plateforme de l'engagement en partenariat avec l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville).

Entre 2015 et 2022, LRUniv a valorisé les initiatives étudiantes par la mise en place d'un EC libre « Valorisation de l'engagement étudiant » porté par la direction de l'Orientation et Insertion. Cet EC libre a permis aux étudiant-e-s de première et deuxième année de Licence de créditer 2 ECTS.

Depuis 2020, La Rochelle Université a mis en place le dispositif « Bonus Engagement Étudiant ».

A compter de septembre 2022, le Bonus Engagement Étudiant (B2E) valorise tout engagement citoyen hors de La Rochelle Université ou tout engagement dans le cadre de La Rochelle Université (cf point 7), sous réserve que les associations soient agréées en amont par la Rochelle Université.

## 2. Textes de loi

code de l'éducation : [articles D. 611-7 et suivants](#)

« Les établissements d'enseignement supérieur dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'enseignement supérieur valident, au titre de la formation suivie par l'étudiant et sur sa demande, les compétences, connaissances et aptitudes qu'il a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article [L. 611-9](#) et qui relèvent de celles attendues dans son cursus d'études.

Cette validation prend la forme notamment de l'attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (" système européen de crédits-ECTS "), d'une dispense, totale ou partielle, de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant. »

## 3. Objectifs / Finalités du Bonus Engagement Étudiant (B2E)

Sous l'impulsion de la loi « Égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017, LRUniv, via le B2E (Bonus Engagement Étudiant) propose à toute étudiante et tout étudiant, quel que soit son niveau de formation, de valider les compétences acquises dans son engagement et que cette validation participe à l'obtention de son diplôme.

## 4. Descriptif / Contenu

Le B2E (Bonus Engagement Étudiant) est un bonus de points à disposition du jury de diplôme ou d'année.

Sur demande de l'étudiant-e, une commission :

- instruit son dossier,
- lui attribue une note (entre 0 et 0,5),
- informe l'étudiant-e du « bonus » validé par la commission,

- transmet la bonification attribuée au SEVE, qui transmet au jury de la formation concernée.

## 5. Publics visés

Étudiant.es de licence, BUT et Master.

## 6. Champ d'application

La valorisation est possible plusieurs fois au cours du cursus universitaire (licence et master). Elle peut être demandée chaque année.

En cas de nouvelle demande de valorisation sur un engagement valorisé l'année précédente, il appartiendra à l'étudiant.e de bien faire apparaître une progression dans le dossier de candidature déposé.

## 7. Engagements valorisés

Au sein de la Rochelle Université, deux types d'engagement sont concernés :

Engagements citoyens : implication à l'AFEV, Les petits débrouillards, dans toutes autres associations hors LRUNIV régies par la loi du 1er juillet 1901 en tant que membres dirigeants et/ou « actifs » (sport, culture, humanitaire, soutien scolaire, actions contre les discriminations...) ou tout autre projet citoyen (service civique, ...), et agréées par La Rochelle Université.

Engagement LRUNIV : élues étudiantes et élus étudiants, Team Étudiante, Tutorats, promotion des sciences avec Partenariats Scientifiques pour la Classe, associations étudiantes type BDE, Projets étudiants...

Sont exclus :

- Les projets entrepris dans le cadre de projets tutorés, activités qui relèvent du diplôme pour lequel l'étudiante ou l'étudiant est inscrite ou inscrit et qui font déjà l'objet d'une évaluation, ne peuvent pas être valorisés via le B2E.
- Les projets réalisés antérieurement à l'inscription à la Rochelle Université.

## 8. Modalités d'inscription et de suivi des demandes

Les étudiantes et étudiants devront commencer par déposer une demande de recevabilité (téléchargeable en ligne) avant le 15 novembre de l'année en cours.

A la mi janvier, les étudiantes et étudiants recevables seront invité-es à déposer un dossier uniquement sous forme électronique à l'adresse suivante : [b2e@univ-lr.fr](mailto:b2e@univ-lr.fr)

Les dossiers devront être déposés le 16 avril au plus tard.

Le modèle de dossier sera téléchargeable directement sur le site de LRUniv (sur la page dédiée à l'engagement étudiant).

Les étudiantes et étudiants concernés pourront prendre rendez-vous avec un.e conseiller.e de la Direction de l' Orientation et de l'Insertion qui pourra les aider dans la réalisation du dossier. Des ateliers de valorisation des compétences pourront être proposés.

L'examen des dossiers se fera fin avril par les membres de la commission évoquée ci-après (répartition des dossiers entre les différents membres).

Sur convocation de la DOI, la commission se réunira fin mars pour étudier les dossiers et fournir une note aux jurys de diplôme du 2nd semestre.

## 9. Modalités d'évaluation du dossier

Le dossier est examiné par deux personnes (1 personne du département de l'étudiante et 1 personne représentant l'engagement)

Chaque dossier est noté sur 20, selon la grille d'évaluation présentée ci-après :

CRITERES	POINTS	NOTE
Présence et visibilité de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom</li> <li>- Prénom</li> <li>- Année en cours et filière</li> <li>- Nom de l'association</li> <li>- Objectifs de l'association</li> <li>- Noms des responsables</li> <li>- Période d'engagement et durée</li> </ul>	1	
<i>Argumentation et qualité des rubriques suivantes :</i>		
Compétences spécifiques développées (avec exemples précis de situations où elles ont été mises en œuvre)  <i>En cas de nouvelle demande de valorisation sur un engagement valorisé l'année précédente, faire bien apparaître une progression dans le dossier de candidature déposé</i>	5	
Mise en relation avec le projet de formation et /ou projet professionnel	5	
Plus-value de l'action pour LRUniv ou plus généralement plus-value sociétale	3	
Présence de l'annexe avec avis de personnes qui peuvent attester de l'engagement et des compétences acquises	1	
Originalité, qualité globale du support	3	
Clarté des propos (orthographe, syntaxe)	2	
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	

L'association d'accueil devra également rendre une évaluation de l'activité réalisée.

## 10. Le dossier

Il comportera une description précise de l'activité (entre 500 et 1000 mots, soit un texte d'environ 1 à 2 pages en police Times New Roman 12 points) et devra indiquer :

- la durée et le temps consacré à la ou aux activités par année, la durée minimale de l'engagement devant être de 20h sur l'année
- les compétences spécifiques développées - avec des exemples précis de situations où elles ont été mises en œuvre (référentiel RNCP),
- la mise en relation avec le projet de formation et/ou professionnel,
- la plus-value de l'action éventuelle pour LRUniv ou plus généralement la plus-value sociétale,

- un ou plusieurs avis de personnes qui peuvent attester de l'engagement (présidente / président (ou membre dirigeant-e) de l'association, présidente / président ou VP d'un conseil de l'Université, responsable identifié.e..)

## 11. Composition de la commission

Cette commission sera présidée par la Vice-présidente à La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Elle sera composée :

- > D'un-e représentant-e enseignant-e : du Collégium, de l'Institut, de la Faculté de Droit , de science politique et de management et de l'IUT,
- > Du/de la VP formation et vie étudiante ou de son/sa représentant-e,
- > Du/de la Directeur·trice de la Direction de l'Orientation et de l'Insertion (DOI) ou de son/sa représentant-e,
- > D'un-e représentant de la Maison de l'Étudiant – Espace Culture (MDE) impliqué-e dans l'accompagnement des étudiant·e-s engagé·e-s,
- > D'un-e représentant-e du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE),
- > D'un-e représentant-e de chacun des trois principaux partenaires locaux soutenant les initiatives des jeunes (CDIJ, AFEV et France Bénévolat).

Les noms des personnes membres de cette commission seront validées par arrêté présidentiel.

## 12- la bonification

La bonification est portée sur la moyenne annuelle.

Si un étudiant est concerné par plusieurs bonifications la même année, celles-ci ne sont pas cumulées.

Seule la meilleure bonification sera prise en compte.

La bonification accordée, si elle est validée par le jury, peut permettre à un-e étudiant-e d'obtenir la moyenne à son année (et donc de valider son année).

Note /20	Bonus accordé
0 à 9,9/20	0
10 à 11,9/20	0,1
12 à 13,9/20	0,2
14 à 15,9/20	0,3
16 à 17,9/20	0,4
18 à 20/20	0,5





**D'ici  
on voit  
+ loin !**

La Rochelle Université



[univ-larochelle.fr](http://univ-larochelle.fr)